

### Rapport du comité

La liberté d'information compte également sur l'appui d'un nombre impressionnant de groupes et d'organismes dont il est inutile de répéter les opinions, notamment le CTC, l'Association du barreau canadien, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association des manufacturiers canadiens et des douzaines d'autres: associations de consommateurs, associations de bibliothécaires, de travailleurs communautaires, associations de journalistes et syndicats. De fait, toute la gamme des groupes politiques, économiques et sociaux s'entend pour préconiser un régime gouvernemental plus ouvert et plus honnête.

Certains font obstacle au progrès. Un petit groupe de personnes obstinées, revêches et arrogantes se disent: «Pourquoi la population et le Parlement devraient-ils savoir ce que nous savons ou pourquoi nous agissons? C'est à nous de gouverner et à eux d'obéir». Elles ont donc contrecarré le désir unanime de la Chambre, elles se sont moquées des opinions de tous les organismes que j'ai mentionnés, elles sont allées à l'encontre des recommandations que formulaient leurs propres conseillers en la matière et ont même rejeté à deux reprises la position officielle de leur propre parti national. Elles s'opposent à une question inattaquable, ce qui m'amène à me demander quels secrets elles veulent protéger en faisant une telle obstruction. Je ne suis pas le seul, j'en suis certain, à me poser la question.

● (1532)

Il existe une raison fort valable d'accélérer l'adoption d'une proposition tendant à redonner plus de franchise au gouvernement. La méfiance générale et l'absence de confiance dans l'appareil gouvernemental est le phénomène le plus alarmant de notre époque. A moins que la situation ne s'améliore d'un seul coup, si c'est possible, il est peu probable que nous réussissions à nous extirper de ce borbier où nous sommes enlisés.

En toute sincérité, je souhaite beaucoup de chance au ministre des Finances (M. Chrétien) avec son budget ce soir. Mais, d'après moi, quelle que soit la valeur de ces propositions, elles resteront sans effet s'il n'y a pas de confiance et c'est là le problème. A moins que le gouvernement actuel et d'autres gouvernements ne réussissent à restaurer la crédibilité et la confiance, ses propositions et ses programmes ont peu de chance de réussir.

**M. l'Orateur:** M. Baldwin, appuyé de M. Baker (Grenville-Carleton), propose la motion. La parole est au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis).

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler que j'ai présidé un comité multipartite qui s'est penché sur la liberté d'information. Je suis persuadé que les efforts entrepris par le gouvernement pour publier le document qui a été transmis au comité, sans compter le mandat même confié au comité, les audiences qui ont eu lieu et les déclarations d'un grand nombre de personnes sérieuses, tout cela indique que les députés de notre parti tout comme les députés d'en face se préoccupent de la question.

Je sais que le député qui vient de se rasseoir souhaite avec impatience obtenir des résultats. Nous savons qu'il s'intéresse depuis longtemps à la question, mais je sais également que

[M. Baldwin.]

toute bonne mesure doit découler d'un examen minutieux de ce qui n'est pas simplement une question ordinaire mais une affaire compliquée. Ceux d'entre nous que la chose intéresse veulent que ces démarches avancent à quelque chose.

J'appuie le principe général de la résolution et j'espère qu'elle sera acceptée. J'espère même que d'une certaine façon elle favorisera les travaux d'une autre législature qui devra inévitablement s'en occuper.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai la réponse à 47 questions. Cela aidera peut-être à atténuer les inquiétudes du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). On répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 837 à 880 inclusivement et 1176, 1178 et 1196.

[Texte]

ARDA—L'AIDE AU MANITOBA

Question n° 837—**M. Epp:**

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Delta Fishermen's Federation au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

**M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Delta Fishermen's Federation en septembre 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Gilbert Ducharme, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 39 membres de la Delta Fishermen's Federation ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 838—**M. Epp:**

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Delta Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

**M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant du Delta Local Fur Council en février 1974, époque à laquelle il recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Gilbert Ducharme, président.